



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 juin 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le **douze juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET		X	Mireille CLAUDE PITET
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT		X	Bernard DOUTRES
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		Excusée	
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Excusé	
Emilie PILON	X		
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL		Excusée	A Antoine ROTH

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	10
Votants :	13

Date de la convocation
05 juin 2024

Secrétaire de séance
Anna FALIGUERHO

Ordre du jour

Approbation de la précédente séance.

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- Madame WENTZINGER a démissionné de son poste de conseillère.
- Madame DOLD contactée ne vivant plus sur la commune n'a pas souhaité prendre une place au sein du conseil municipal.
- Madame PILON a accepté de prendre le poste vacant. Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

Point n°1 : Actionnariat Centrale Solaire Bianlouts (Présentation de M. Grondhal)

Participation au capital d'une société d'énergies renouvelables.

Point n°2 : Servitude électrique - Modification parcelle AN 60

Point n°3 : Fongibilité crédits

Point n°4 : SMIC

Point n°5 : Demande de subvention par la CAE pour le projet du groupe périscolaire Vente de terrains

Point n°6 : Vente de terrains

Point n°7 : Jurés d'assises

Point n°8 : Concession cavurnes

Point n°9 : Projet agrivoltaïsme.

Point n°10 : Tarif Elixior

Point n°11 : Validation du règlement des services périscolaires.

Point n°12 : PEDT (Projet éducatif du territoire)

Point n°13 : DPU.

Point n°14 : Informations diverses

Mme le Maire accueille M. GRONDHAL, Directeur Général Délégué de TERR'ENR, pour une présentation sur l'entrée de la commune au capital de la société de centrale solaire des Bianlouts *CS DES BIANLOUTS*. Monsieur GRONDHAL excuse l'absence de Monsieur JODION.

M. GRONDHAL rappelle les bases juridiques de l'article L 2253-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), autorise désormais les collectivités à participer au capital d'une société anonyme (SA) ou d'une société par actions simplifiée (SAS) dont l'objet social est la production d'EnR (énergies renouvelables) par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. Aucun seuil de détention de parts n'est nécessaire même s'il est préconisé de se limiter à une participation minoritaire.

Mme le Maire remercie Monsieur GRONDHAL de venir présenter les renseignements juridiques qui précisent la gouvernance de la société, permettant ainsi de pouvoir prendre une délibération.

Prise d'une décision sur la participation de la commune au capital d'une société d'énergies renouvelables.

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DOUTRES en charge du dossier concernant la Centrale Solaire Des Bianlouts.

La commune de Dogneville souhaite entrer au capital de la Société *CS DES BIANLOUTS* conformément à la possibilité offerte aux communes par l'article L.2253-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, le conseil municipal est sollicité pour approuver l'entrée de la commune au sein du capital de la société et pour autoriser le premier adjoint à signer avec la société VALECO le pacte d'actionnaires ainsi que l'acte de cession des actions.

Il est précisé que la Société VALECO est un groupe français avec plus de 25 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, rattaché au groupe allemand EnBW, producteur, distributeur et fournisseur européen d'électricité. VALECO sera présent sur toute la chaîne du projet : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de la centrale en fin de cycle.

Sur proposition de Mme le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la désignation de M. Bernard DOUTRES pour représenter la collectivité au sein de la société *CS DES BIANLOUTS* en qualité d'associé et en qualité de membre du comité stratégique de la société afin de négocier, modifier, finaliser, conclure, et signer tout document relatif à la société *CS DES BIANLOUTS* au nom et pour le compte de la collectivité, pour la durée de son mandat en cours.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les éléments suivants :

- a) Le principe d'entrer au capital de la société *CS DES BIANLOUTS* à hauteur de 15% du capital soit 75,00€ ;
- b) Les statuts et le pacte d'actionnaires ;
- c) L'acte de cession de titres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Bernard DOUTRES à :

- a) souscrire à la participation au capital par achats de titres à hauteur de 15% du capital soit 75,00€.
- b) signer l'acte de cession et le pacte d'actionnaires

Pour à l'unanimité.

Quelques informations sur des décisions prises dans le cadre de mes délégations :

Madame le Maire a signé un devis pour la dépose de l'ancienne passerelle en bois sur le St Oger (au parcours de santé) et pour la fabrication et la pose d'une nouvelle passerelle métallique, devis qui s'élève à un montant de 28 900.00€. Cette nouvelle passerelle devrait être opérationnelle en juillet.

Madame le Maire a également signé un devis d'un montant de 1 390.00€ concernant la division de la parcelle *AN003* situé au niveau des ateliers municipaux.

Servitude ligne électrique - Modification parcelle AN 60

Un courrier de l'étude notarial *STEHLIN* de SELESTAT demande de prendre une délibération pour une constitution de servitude concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine sise sur la parcelle *AN60* « CHEMIN DES SAULES ».

Il est rappelé qu'il était déjà acté de déplacer cette ligne afin de rendre cette parcelle constructible pour un prix de vente de 70 000.00€.

Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

Pour à l'unanimité.

Fongibilité des crédits

Mme le Maire donne la parole à Mme Nathalie ARNOLD, secrétaire générale des services.

En 2024, la commune de DOGNEVILLE – comme toutes les autres communes - est passée à la nomenclature budgétaire M57. Afin de remplacer la ligne 'dépenses imprévues' qui n'existe plus avec cette nouvelle nomenclature, il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter la fongibilité des crédits. La fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre en cas de besoin.

Pour à l'unanimité

SMIC

Mme le Maire donne la parole à M. Christophe LE NEURES.

Le SMIC, Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, informe les collectivités de la nouvelle répartition du capital social de la société publique *SPL-XDEMAT*. Cette société de dématérialisation de documents a divisé son capital en 12 838 actions. Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter que le représentant du SMIC de la collectivité vote cette nouvelle répartition des actions lors de la prochaine assemblée générale.

Pour à l'unanimité.

Demande de subvention

Mme le Maire donne la parole à M. Christophe LE NEURES.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal a la délégation des eaux pluviales de la commune. Afin que cette dernière puisse réaliser une demande de subvention à ce sujet pour le projet du futur projet du groupe périscolaire, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir accorder à la CAE de constituer un dossier de subvention.

Pour à l'unanimité.

Vente de terrains

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DOUTRES.

✚ Parcelle AN 89

Une proposition d'achat d'une partie de la parcelle AN 89 située « Chemin du Xa » près de la pharmacie est parvenue en mairie. Les cinq acheteurs potentiels souhaiteraient acquérir environ 4000m² de cette parcelle. La surface réellement vendue ne sera connue qu'après la division parcellaire par un géomètre. Le prix de vente est fixé à 40€ le m².

Pour à l'unanimité.

✚ Lotissement « Impasse des Tombois »

Une parcelle de 737m² au prix de 40 535.00€ et une autre de 840m² au prix de 46 200.00€ restent disponibles au niveau du lotissement « Impasse des Tombois ». Sur un des deux terrains se trouve un petit bâtiment et sur l'autre un pylône électrique haute tension. Ces contraintes techniques sont un frein quant à l'échéance de vente de ces parcelles mitoyennes. Il est proposé à l'assemblée délibérante de grouper la vente de ces deux parcelles au montant total de 80 000.00€.

Pour à l'unanimité.

✚ Le boulodrome

Le boulodrome, bâtiment annexe aux ateliers communaux n'est plus aux normes. De nombreux problèmes d'eau, d'assainissement, d'électricité ont été relevés à la suite des différents contrôles obligatoires. La chaudière au fuel qui a plus de 30 ans est également défectueuse. Il est précisé que ce bâtiment devenu vétuste n'est plus utilisé. Ce bâtiment avec un terrain attenant de 1 627 m² est proposé à la vente pour 80 000 €.

Pour à l'unanimité.

Jurés d'assises

Un tirage au sort de trois personnes a été effectué pour la liste du jury criminel 2025

Aménagement du cimetière

Dans le cadre d'aménagement du cimetière, un emplacement d'une dizaine de places a été délimité pour des cavurnes. Il convient d'en fixer les tarifs de concession et la durée. Il est précisé qu'en 2016 les tarifs du colombarium avaient été fixés comme suit : 600€ pour 10 ans ; 1 200 € pour 20 ans et 1 800 € pour 30 ans. Madame le Maire propose les tarifs suivants pour les cavurnes : 300€ pour 10 ans ; 600€ pour 20 ans et 900€ pour 30 ans.

Pour à l'unanimité.

Projet Agrivoltaïsme

Madame le Maire donne la parole à M. Bernard DOUTRES.

La société *EDF renouvelables* a contacté la commune de DOGNEVILLE pour un potentiel projet agrivoltaïque sur le territoire. Ce projet s'étendrait sur 13 hectares de la propriété TIHAY sur le village et 3 hectares sur la commune de GIRMONT. Au vu de la présentation du projet, des réserves concernant le raccordement au poste source de DOGNEVILLE ont été émises car il implique des tranchées sur le CD12. *EDF Renouvelables* va prendre en compte les remarques et prévoir un autre tracé.

L'estimation des retombées économiques pour la commune serait de l'ordre de 25 000.00€, 35 000.00€ pour la CAE et 10 000.00€ pour le département.

Tarif ELIOR

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO.

Le calcul de révision n'étant pas encore disponible, ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Validation du règlement des services périscolaires

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO.

Le règlement intérieur des services périscolaires est transmis à chaque famille utilisant le service communal soit en version papier soit via le Portail famille. Ce règlement pose le cadre quant à l'utilisation du service périscolaire communal.

Il convient de valider ce règlement intérieur qui sera effectif à partir de la rentrée 2024-2025.

Il est précisé que les montants des prestations seront réactualisés avant la rentrée.

Pour à l'unanimité.

PEDT Projet éducatif du territoire

Madame le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO.

Le PEDT, projet éducatif du territoire, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est précisé que chaque membre de l'assemblée délibérante a réceptionné pour information le PEDT de la commune. Afin de pouvoir le mettre en œuvre, il convient d'accorder à Madame le Maire de signer la convention avec les différents partenaires : La CAF, les services départementaux de l'Éducation nationale des Vosges (SDJES services départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Pour à l'unanimité.

DPU

La lecture des DPU est réalisée par Monsieur Bernard DOUTRES.

Informations diverses

- ✚ Le dossier de modification simplifié du PLU est mis à disposition du public du 11 juin au 11 juillet 2024. Il est consultable en mairie aux jours et heures habituels et sur le site de la mairie. Le public pourra faire ses observations sur un registre ou par courrier ou courriel à l'attention de Madame le Maire.
- ✚ La direction de la poste informe que les adresses de la commune sont à jour.
- ✚ En date du 18 avril dernier, la liste des logements vacants sur la commune de DOGNEVILLE a été demandée à la DGFIP. Cette liste sera transmise début août.
- ✚ Madame et Monsieur Parisot, arrêtant leur activité d'exploitation agricole, ont trouvé un repreneur du nom de Monsieur Edgar FEBVRE, fils et petit-fils d'agriculteur de Villoncourt.
- ✚ Des propos antisémites et des insultes à l'encontre d'un enfant du village ont été gravés sur le Skate Park ainsi que sur l'aire de jeux des enfants au stade. Une plainte a été déposée en gendarmerie.
- ✚ Le dimanche 26 mai dernier, le conseil des Jeunes de DOGNEVILLE est allé à la commémoration du « MEMORIAL DAY » au cimetière américain de la commune de DINOZE.
- ✚ Le mercredi 12 juin, les élèves de CM2 ont effectué leur baptême de l'air. C'est le traditionnel cadeau de fin d'année des futurs collégiens offert par la collectivité en partenariat avec l'aéroclub de DOGNEVILLE.

Le prochain conseil aura lieu le 17 juillet.

Fin de la séance à 20h15.

Mireille CLAUDE-PITET
Maire



